

La vérité sur le remboursement des psychologues

«A partir de 2022, les consultations de psychologues seront remboursées pour toute la population à partir de l'âge de 3 ans.»

E. Macron, 28 septembre 2021



- Sur prescription d'un médecin

→ Fin de l'accès libre au psychologue, complexification de la démarche, généralistes non formés à la psychopathologie, quid des déserts médicaux et du respect de votre intimité ?

- Pour les troubles anxieux et dépressifs légers à modérés

→ Exclusion si vous souffrez d'autres troubles (deuil, stress post-traumatique, trouble du comportement alimentaire, dépression et anxiété sévère, difficultés relationnelles, etc.)

- 1^{ère} séance de bilan de 40min et 7 séances de 30min max.

→ Temps trop court pour effectuer un vrai travail thérapeutique. Durée de consultation imposée par le gouvernement sans concertation avec la profession.

- Tarif de 40€ (1^{ère} séance) et 30€ (suivis)

→ Tarifs 50% inférieurs à ce qui est pratiqué par la profession, imposés sans concertation. Aucun dépassement d'honoraire possible. Déduction des charges faite, équivalent d'un SMIC pour 5 à 8 ans d'étude.

- Aucune avance de frais pour le patient (tiers payant)

→ Psychologue payé par la CPAM plusieurs mois après la prise en charge. Lourdeur administrative. Décalage de trésorerie.

- Limitation à 3000 psychologues conventionnés dans toute la France

→ Pas suffisant pour répondre aux besoins de la population. Délais d'attente ++. Gouvernement qui s'appuie sur les libéraux pour ne pas avoir à investir dans le service public et les Centres Médico-Psychologiques (CMP).

Afin de continuer à vous proposer un accompagnement psychologique de qualité, votre psychologue a décidé de refuser ce dispositif de conventionnement maltraitant pour les patients et pour les professionnels.

Nous sommes POUR le remboursement MAIS pas n'importe comment !